

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

Immobiliers à vendre

Appartenant à la commune d'Hauteville-Lompnes

ARCH : 212.844

Séance du 13 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le six mars deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés : Mmes CARRARA Carole (représentée par M. FERRARI Jean), TRAINI Marie (représentée par M. ZANI Guy), TREUVELOT Catherine (représentée par Mme JOLY Fabienne).

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 16 présents, 3 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 30 janvier 2018 qui concernait la mise en vente des biens communaux.

Monsieur le Maire expose que les prix de vente avaient été fixés, frais de négociation à la charge de l'acquéreur.

Or, il s'avère que les frais d'agence ne peuvent être à la charge de l'acquéreur, conformément à l'article 3-1 de l'arrêté du 10 janvier 2017.

Il convient donc d'annuler la délibération n°2018-10 du 30 janvier 2018, d'accepter la mise en vente des biens communaux et de fixer de nouveaux prix.

Ces biens n'ayant pas trouvé d'acquéreur à ce jour et compte-tenu du marché immobilier actuel sur la ville, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la mise en vente des biens communaux suivants :

- la villa d'Orcet avec une fraction de terrain d'agrément au prix de 115 000 €, frais d'agence inclus.
- l'ancienne Justice de Paix au prix de 92 000 €, frais d'agence inclus.
- deux appartements situés au 137, rue Masonod, au prix de 52 000 € pour l'appartement de type 5, 47 000 € pour l'appartement de type 4, 82 000 € les 2 appartements, frais d'agence inclus, situés dans la copropriété La Rochette ex Baticoop.
- la mise en vente d'un appartement situé au 159, rue Masonod, au prix de 62 000 €, frais d'agence inclus, situé dans la copropriété La Rochette ex Baticoop.

- la mise en vente des parcelles cadastrées section L n°520 (1 142 m²) et L n°929 (321 m²), d'une superficie totale de 1 463 m², situées avenue de Bourg, au prix de 32 000 €, frais d'agence inclus.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTTE** la mise en vente des biens suivants :

- la villa d'Orcet avec une fraction de terrain d'agrément au prix de 115 000 €, frais d'agence inclus.

- l'ancienne Justice de Paix au prix de 92 000 €, frais d'agence inclus.

- deux appartements situés au 137, rue Masonod, au prix de 52 000 € pour l'appartement de type 5, 47 000 € pour l'appartement de type 4, 82 000 € les 2 appartements, frais d'agence inclus, situés dans la copropriété La Rochette ex Baticoop.

- la mise en vente d'un appartement situé au 159, rue Masonod, au prix de 62 000 €, frais d'agence inclus, situé dans la copropriété La Rochette ex Baticoop.

- la mise en vente des parcelles cadastrées section L n°520 (1 142 m²) et L n°929 (321 m²), d'une superficie totale de 1 463 m², situées avenue de Bourg, au prix de 32 000 €, frais d'agence inclus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Le Maire,

Bernard ARGENTI.